

DOSSIER

Vendredi 26 avril 2019

DE PRESSE



**La valorisation du bois-construction local
en Pays des Cévennes**

pays
Cévennes

Le Pays des Cévennes

Le Pays des Cévennes est la structure qui réunit la Communauté Alès Agglomération et la Communauté de Communes de Cèze Cévennes, afin de mener des projets de développement durable à une échelle pertinente.

Créée en 2004 et présidée par M. MAX ROUSTAN (Président d'Alès Agglomération, Maire d'Alès), le Pays des Cévennes comprend 96 communes, 147 663 habitants (INSEE, 2015), sur 1 270 km², au nord du Gard (et une commune en Ardèche).

La Charte Forestière du Pays des Cévennes

En 2018, les élus du Pays des Cévennes ont décidé de relancer une Charte Forestière de Territoire pour 2019-2021. Ce programme reçoit le soutien financier de la Région Occitanie et du FEADER.

Une Charte Forestière est un outil à l'initiative des élus, et conçu de manière multipartenariale, pour doter un territoire choisi, d'une politique forestière, dans les principes d'un développement durable.

Le but d'une Charte Forestière est de mettre en œuvre des actions sur la forêt et la filière bois (ex : promotion du bois-construction, aides sur l'accompagnement des propriétaires forestiers, etc).

La structure porteuse d'une Charte Forestière de Territoire est chargée d'accompagner les porteurs de projets, en cohérence avec la stratégie forestière qu'elle porte. Elles ont un rôle important de mise en réseau entre les différents acteurs et usagers de la forêt. Elle doit également être en lien avec les politiques régionales et nationales autour de la forêt et du bois.

La Charte Forestière du Pays des Cévennes, c'est :

■ 3 priorités / 4 objectifs à atteindre / 32 actions à réaliser de 2019 à 2021, par environ 13 porteurs d'actions / 14 élus suivant son pilotage / 51 structures partenaires travaillant avec les élus.



Déroulé de la visite du vendredi 26 avril 2019

Cette visite est organisée par le Pays des Cévennes représenté par son Président M. Max ROUSTAN, en présence de M. le Préfet du Gard, Didier LAUGA, et M. le Sous-Préfet d'Alès, Jean RAMPON.

14H Point de rendez-vous / Place de la Mairie 30450 CHAMBON

Séquence n°1 - De l'arbre...

14H15
15h00

Visite n°1 / Forêt du Chambon / D17 - 30450 LE CHAMBON

- Introduction | D. LAUGA, Préfet du Gard ; M. ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes ; S. MEURTIN, Maire du Chambon
- La forêt sur le Pays des Cévennes | P. DELEUZE, Elu référent Charte Forestière du Pays des Cévennes
- La forêt publique sur le Pays des Cévennes | N. KARR, Directeur Agence Hérault-Gard de l'ONF
- La forêt privée sur le Pays des Cévennes | F. MATHIEU, Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard
- Exemple d'une dynamique collective de gestion forestière | Daniel DEMATEIS, Président de l'ASLGF du Chambon (30)
- Focus sur la réalisation du diagnostic écologique de l'ASLGF du Chambon | H. CAROFF, Responsable Forêt du Parc national des Cévennes
- Focus sur la labellisation « Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier » (GIEEF) | C. BOYER, Technicienne forestière du CRPF Occitanie
- Explication d'un marquage forestier | Coopérative forestière Forêt Privée Lozérienne et Gardoise

15H00
15h40

Trajet voiture (40 min)

Séquence n°2 - ... Au sciage...

15H40
16h15

Visite n°2 / Scierie Nogaret / 372, route de la Grand'Combe, 30480 CENDRAS

- La première transformation des bois | Entreprise Etablissements Nogaret (Cendras, 30)
- Démonstration du fonctionnement de la scierie

16H15
16h20

Trajet voiture (2 min)

Séquence n°3 - ... À la construction

16H20
17h00

Visite n°3 / Pôle des professionnels de santé en pin maritime cévenol / 50, Impasse du Clocher 30480 CENDRAS

- Pôle des professionnels de santé en pin maritime cévenol | Intervenant: S. ANDRE, Maire de Cendras
- La seconde transformation des bois | Entreprise Atout Bois de Cœur (Bessèges, 30)

Forêt du Pays des Cévennes en chiffres

- **81 300** ha de forêt (IFN, 2018)
- Un taux de boisement de **64%**
- **2** massifs forestiers : les Garrigues (forêt méditerranéenne) et les Cévennes
- Les essences majoritaires sont le chêne vert, le pin maritime, le châtaignier et le chêne pubescent
- **5** forêts domaniales
- **80%** de forêt privée - **20%** de forêt publique
- **14 174** propriétaires forestiers privés, dont **84%** ont moins de **4** ha de forêt (CRPF, 2017)

Filière forêt-bois du Pays des Cévennes en chiffres

- **6** scieries (sur les **9** au total dans le Gard)
- Environ **415** établissements (SIRENE, 2017)
- Environ **974** emplois (SIRENE, 2017)
- **43 900** m³ de bois mobilisé en forêt publique (ONF, 2017)

NB : pas d'indicateurs existants pour la forêt privée

Filière forêt-bois en France¹

- **60 000** entreprises avec une majorité de PME
- **372 000** emplois directs et environ **440 000** emplois directs et indirects
- **53** milliards d'euros de chiffre d'affaires
- **24,7** milliards d'euros de valeur ajoutée

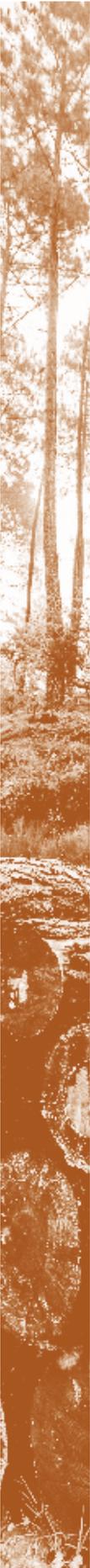
Filière forêt-bois en Occitanie²

- **142** scieries
- **5 800** établissements
- **20 700** emplois
- **2 800 000** m³ de bois récoltés / an



¹ Contrat Stratégique de Filière Bois 2018-2022

² Site internet de l'interprofession FIBOIS Occitanie



Pour les élus du Pays des Cévennes, la forêt c'est :

■ un atout économique grâce au bois

permettant de créer et maintenir des emplois non délocalisables, de créer un matériau ou une énergie de substitution adaptés au défi du changement climatique. La forêt est un atout économique aussi via d'autres produits issus de la forêt (plantes à parfum aromatiques et médicinales, apiculture, sylviculture truffière, etc).

■ un atout face au changement climatique

car la forêt est un espace particulièrement important de séquestration et de stockage de carbone (« 1^{er} puit de carbone terrestre »), qui aide à la lutte contre les gaz à effet de serre. La forêt joue aussi un rôle important dans la régulation du climat.

■ un atout pour la maîtrise de certains risques

comme l'érosion des sols, accentuée régulièrement par les épisodes cévenols, dont les impacts représentent des coûts élevés (la politique Restauration Terrain de Montagne (RTM) avait été menée dans ce sens).

■ un atout pour la régulation des masses d'eau

et la garantie pour les administrés d'une protection des eaux pour la potabilité.

■ un atout pour le tourisme et le cadre de vie

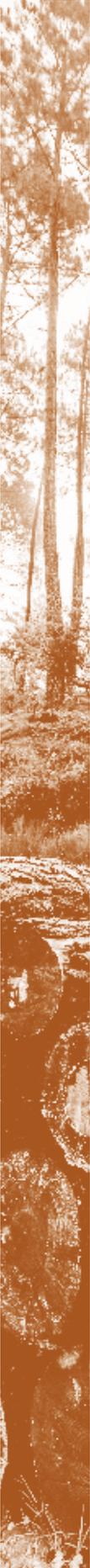
Les défis que souhaitent relever les élus du Pays des Cévennes pour la filière forêt-bois :

2 GRANDS DÉFIS :

- Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local
- Faire de la forêt un outil de lutte contre le changement climatique (utilisation du bois comme matériau et énergie)

POUR RELEVER CES DÉFIS, LES OBJECTIFS DES ÉLUS SONT :

- Soutenir une économie forêt-bois diversifiée
- Maintenir des emplois non délocalisables dans divers secteurs d'activités de la filière
- Soutenir un panel de services et de biens utiles et appréciés par les habitants du Pays des Cévennes (et au-delà)
- Rémunérer le maximum de la chaîne d'acteurs par la recherche des potentiels débouchés non utilisés ou peu aujourd'hui
- Se fixer des priorités dans le soutien de la filière (suivre le principe de la « hiérarchisation des usages du bois ») :
 - Priorité n°1 : Bois d'œuvre (notamment bois-construction)
 - Priorité n°2 : Bois industrie
 - Priorité n°3 : Bois-énergie
 - Renforcer la professionnalisation de la filière



Présentation des lieux de visite

L'amont de la filière / Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Chambon

Une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) est une structure de regroupement de foncier forestier, sans transfert du droit de propriété et par adhésion volontaire des propriétaires. Le regroupement foncier en forêt a pour objectif principal de mutualiser le coût des travaux forestiers. Il favorise et promeut l'amélioration de la gestion forestière et la qualité des bois qui sont ainsi mieux valorisés. Cette vision a motivé la création, en 2018, de l'ASLGF du CHAMBON. Elle regroupe aujourd'hui, 43 propriétaires, pour une surface de 277 ha de forêt.

En outre, une forêt gérée présente l'avantage d'être moins sensible au feu, d'offrir des paysages nouveaux et de créer un espace de vie plus accueillant pour tous (habitants et touristes).

Concernant le contexte de création de cette association, il faut revenir à l'incendie de Portes en 1985, à l'époque l'un des plus grand d'Europe avec au total 5 000 ha de forêt brûlées et 15 000 ha parcourus. La commune du Chambon avait été lourdement impactée.

Après cet épisode dramatique, il y a eu la nécessité de s'organiser pour « reconstruire ». Il a fallu en premier lieu organiser la vente des bois brûlés et ensuite organiser les reboisements. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la coopérative « Forêt Privée Lozérienne et Gardoise » (FPLG) ont été à l'origine de ces actions jusque-là pratiquement inconnues. Deux Associations Syndicales Autorisées (ASA) furent créées sur la commune par le préfet du Gard. Grâce aux aides auxquelles pouvait prétendre les ASA, environ 5 km de pistes furent créés et environ 100 ha de forêts privées purent être reboisés pour une trentaine de propriétaires.

En 2017, de nombreux propriétaires souhaitaient pouvoir mener une action sur leurs parcelles forestières. Les animations ainsi que l'exemple du travail accompli depuis 1985 dans le cadre des deux ASA avaient suscité un intérêt jusqu'ici très timide pour la forêt.

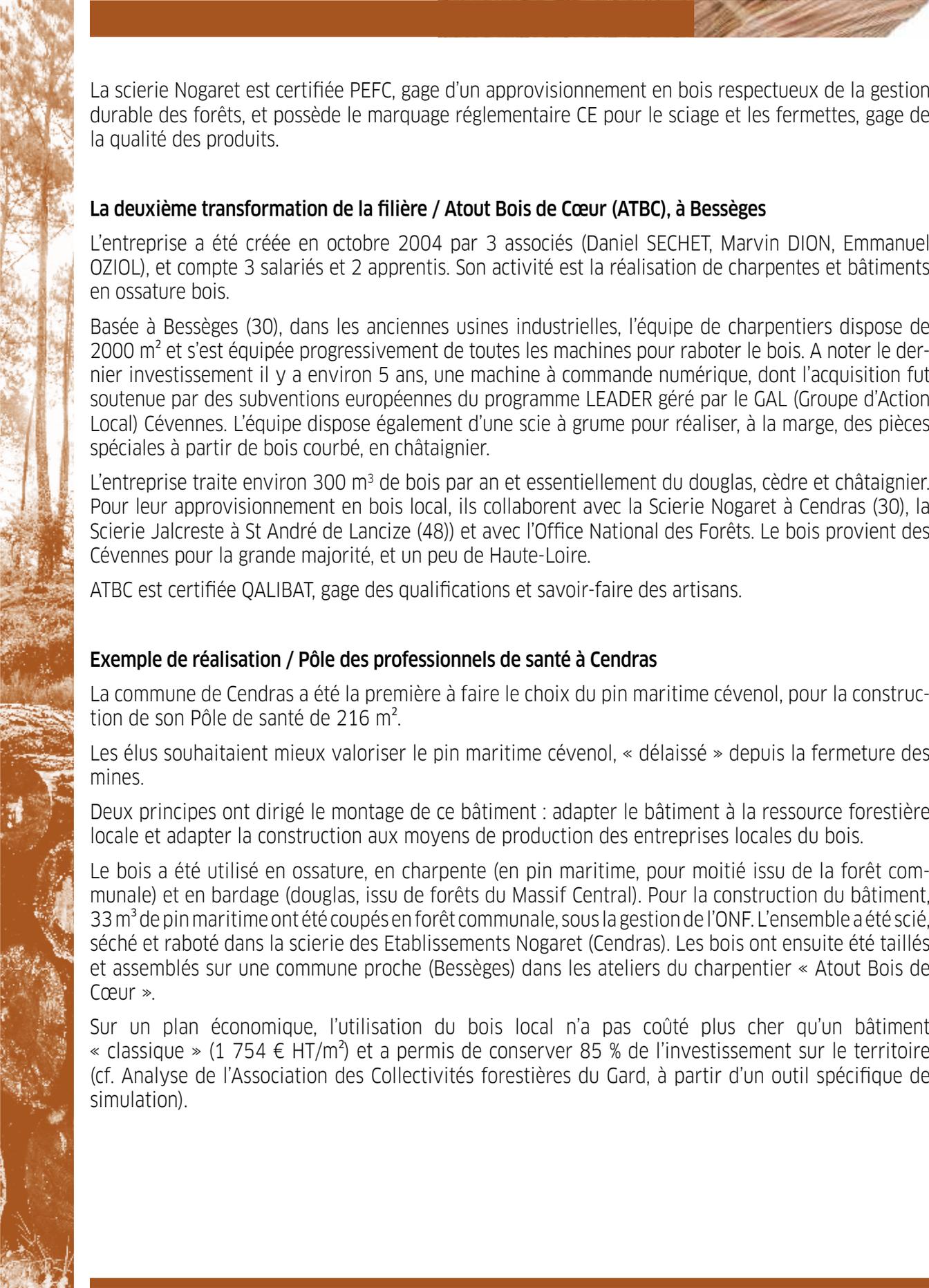
Cependant, le cadre juridique de l'ASA s'avérait trop lourd pour intégrer de nouveaux propriétaires et de nouvelles parcelles (Arrêté préfectoral pour modifier le plan parcellaire, gestion financière par le trésor public ...). C'est ainsi que l'ASLGF du CHAMBON est née.

La première transformation de la filière / Etablissements Nogaret, à Cendras

Entreprise familiale sur 3 générations, créée en 1934 par Louis Nogaret, la scierie est aujourd'hui gérée par Jérôme et Matthieu Nogaret (frères). Elle comprend 10 personnes. L'activité de la scierie est essentiellement le sciage du bois à destination du secteur de la construction, et dans une moindre mesure pour le secteur de l'emballage et du coffrage.

Implantée à Cendras (30), à l'entrée du village, la « scierie Nogaret » s'est équipée progressivement de scie à ruban grumière, déligneuses, machines à raboter, bac de traitement, séchoir, etc. L'entreprise a créé un atelier dédié à la création de fermettes et a dernièrement investi dans une machine de presse à fermettes, avec le soutien financier du FEADER et de la Région, et l'accompagnement de la CCI - Délégation d'Alès.

La scierie Nogaret traite entre 5 000 et 6 000 m³ de bois par an et travaille essentiellement des essences de résineux (sapin, épicéa, douglas). Ses lieux d'approvisionnement sont les Basses Cévennes (Gard, Lozère), l'Ardèche, la Haute-Loire et le Tarn. Les bois proviennent environ pour moitié de forêts publiques gérées par l'Office National des Forêts (ONF) et le reste de forêt privées auprès de coopératives forestières et d'exploitants forestiers.



La scierie Nogaret est certifiée PEFC, gage d'un approvisionnement en bois respectueux de la gestion durable des forêts, et possède le marquage réglementaire CE pour le sciage et les fermettes, gage de la qualité des produits.

La deuxième transformation de la filière / Atout Bois de Cœur (ATBC), à Bessèges

L'entreprise a été créée en octobre 2004 par 3 associés (Daniel SECHET, Marvin DION, Emmanuel OZIOL), et compte 3 salariés et 2 apprentis. Son activité est la réalisation de charpentes et bâtiments en ossature bois.

Basée à Bessèges (30), dans les anciennes usines industrielles, l'équipe de charpentiers dispose de 2000 m² et s'est équipée progressivement de toutes les machines pour raboter le bois. A noter le dernier investissement il y a environ 5 ans, une machine à commande numérique, dont l'acquisition fut soutenue par des subventions européennes du programme LEADER géré par le GAL (Groupe d'Action Local) Cévennes. L'équipe dispose également d'une scie à grume pour réaliser, à la marge, des pièces spéciales à partir de bois courbé, en châtaignier.

L'entreprise traite environ 300 m³ de bois par an et essentiellement du douglas, cèdre et châtaignier. Pour leur approvisionnement en bois local, ils collaborent avec la Scierie Nogaret à Cendras (30), la Scierie Jalcreste à St André de Lancize (48)) et avec l'Office National des Forêts. Le bois provient des Cévennes pour la grande majorité, et un peu de Haute-Loire.

ATBC est certifiée QALIBAT, gage des qualifications et savoir-faire des artisans.

Exemple de réalisation / Pôle des professionnels de santé à Cendras

La commune de Cendras a été la première à faire le choix du pin maritime cévenol, pour la construction de son Pôle de santé de 216 m².

Les élus souhaitaient mieux valoriser le pin maritime cévenol, « délaissé » depuis la fermeture des mines.

Deux principes ont dirigé le montage de ce bâtiment : adapter le bâtiment à la ressource forestière locale et adapter la construction aux moyens de production des entreprises locales du bois.

Le bois a été utilisé en ossature, en charpente (en pin maritime, pour moitié issu de la forêt communale) et en bardage (douglas, issu de forêts du Massif Central). Pour la construction du bâtiment, 33 m³ de pin maritime ont été coupés en forêt communale, sous la gestion de l'ONF. L'ensemble a été scié, séché et raboté dans la scierie des Etablissements Nogaret (Cendras). Les bois ont ensuite été taillés et assemblés sur une commune proche (Bessèges) dans les ateliers du charpentier « Atout Bois de Cœur ».

Sur un plan économique, l'utilisation du bois local n'a pas coûté plus cher qu'un bâtiment « classique » (1 754 € HT/m²) et a permis de conserver 85 % de l'investissement sur le territoire (cf. Analyse de l'Association des Collectivités forestières du Gard, à partir d'un outil spécifique de simulation).



Contact presse :

Romain CAPELLE

Direction de la Communication Ville d'Alès / Alès Agglomération

romain.capelle@alesagglo.fr

04 66 56 10 56 / 06 42 45 57 31